

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le 21 mars 2018 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC de La Mitis située au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli, à compter de 19 h 30, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences

SONT PRÉSENTS :

MMES	Sonia Bérubé	La Rédemption
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Maité Blanchette Vézina	Sainte-Luce
MM.	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Michel Côté	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-d'Arc
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Bruno Paradis	Price
	Martin Soucy	Mont-Joli

SONT ABSENTS :

MM.	Ghislain Michaud	Price
	Gilles Laflamme	Padoue

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Judith Garon, directrice générale adjointe et finances
Mme Martine Caron, directrice développement, aménagement et RH

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 18-03-059

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal des séances du mercredi 14 février 2018
 - a) Adoption
 - b) Suivi
4. Correspondance
5. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. Avis de conformité du règlement 2017-1374 de la Ville de Mont-Joli
7. Avis de conformité du règlement 2017-1376 de la Ville de Mont-Joli
8. Avis de conformité du règlement 2018-02 de la municipalité de Sainte-Flavie
9. Démarche municipalité amie des aînés (MADA)

C. ADMINISTRATION

10. Demandes de dons et commandites
11. Besoins en espace de bureau pour la MRC
 - 11.1 Choix d'un scénario
 - 11.2 Mandat pour une étude d'avant-projet
 - 11.3 Avis de motion en vue d'un règlement d'emprunt
 - 11.4 Projet de règlement d'emprunt
12. Adoption du plan d'action 2018 de la MRC
13. Modification du règlement concernant la gestion contractuelle
 - 13.1 Avis de motion
 - 13.2 Projet de règlement
14. Adoption du rapport d'activités 2017 travaux sur les TPI
15. Cote de classement d'assurance en incendie

D. DIVERS

- a) Date pour le Lac-à-l'épaule

E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. Fonds de développement des territoires
 - 16.1 Initiatives régionales
17. Projet éolien Lac Alfred
 - 17.1 Suivi
18. Projet éolien La Mitis
 - 18.1 Suivi
19. Projets éoliens de l'alliance Bas-Saint-Laurent/Gaspésie
 - 19.1 Suivi du projet Roncevaux
 - 19.2 Suivi du projet Nicolas-Riou

F. HYGIÈNE DU MILIEU

G. PÉRIODE DE QUESTIONS

H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2018

C.M. 18-03-060

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2018 tel que présenté.

Suivi

M. Marcel Moreau, directeur général, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 14 février 2018.

4. **Correspondance**

M. Moreau fait lecture de la correspondance reçue.

5. **Première période de questions**

Aucune question.

B. **AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. **Avis de conformité du règlement 2017-1374 de la Ville de Mont-Joli**

C.M. 18-03-061

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le 19 février 2018 le *Règlement numéro 2018-1374 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Rodrigue Roy, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 2017-1374 de la Ville de Mont-Joli.

7. **Avis de conformité du règlement 2017-1376 de la Ville de Mont-Joli**

C.M. 18-03-062

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de zonage d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le 19 février 2018 le *Règlement numéro 2018-1376 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210*;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Maurice Chrétien, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 2017-1376 de la Ville de Mont-Joli.

8. Avis de conformité du règlement 2018-02 de la municipalité de Sainte-Flavie

C.M. 18-03-063

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de zonage d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Flavie a adopté le 13 mars 2018 le *Règlement numéro 2018-02 modifiant le règlement de zonage 2011-04*;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par le technicien en aménagement du territoire de la MRC démontre que ce règlement s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Carolle-Anne Dubé, appuyée par M. André Lechasseur et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 2018-02 de la Municipalité de Sainte-Flavie.

9. Démarche municipalité amie des aînés (MADA)

C.M. 18-03-064

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Mitis au Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'une démarche collective MADA a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée entre la MRC et la Ministre stipule que la MRC adoptera une résolution qui autorise la création d'un comité de pilotage et désigne une personne élue responsable du dossier.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité de désigner Mme Carolle-Anne Dubé à titre de responsable du dossier « aînés » pour la MRC de La Mitis et qui siègera au comité de pilotage pour la MRC. Il est également résolu d'autoriser la création d'un comité de pilotage composé de:

- Mme Gisèle Hallé, représentante de la Table Vieillir en santé;
- Mme Lise Deschênes, représentante de la Table Vieillir en santé;
- M. Mathieu Ouellet, conseiller en promotion de la santé du CISSS- Installation Mitis;
- Martine Caron, directrice du service au développement de la MRC;
- l' élu dûment désigné par la présente, soit madame Carolle-Anne Dubé.

Un troisième siège pourrait être réservé à une autre personne de la Table Vieillir en santé si tel est le souhait de cette dernière. Ce comité aura pour mandat de voir au bon fonctionnement de la

démarche et dont, notamment, d'élaborer une politique des aînés de la MRC ainsi qu'un plan d'action MADA d'une durée de 3 ans.

C. ADMINISTRATION

10. Demandes de dons et commandites

C.M. 18-03-065

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Jean-Pierre Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
CFP Mont-Joli-Mitis	Gala Méritas	Pas précisé	250 \$
Les Alcyons	Campagne de levée de fonds	Pas précisé	200 \$

11. Besoins en espace de bureau pour la MRC

11.1 Choix d'un scénario

Considérant les besoins de la MRC en espace de bureaux pour loger l'ensemble des employés;

Considérant qu'idéalement les équipes de développement du territoire comme celle de la MRC, du CLD et de la SADC seraient logées à la même adresse, créant ainsi une forte synergie;

Considérant que trois projets ont été présentés aux membres du Conseil concernant différentes solutions pour pallier à ce manque d'espace. Le scénario 1 consiste à relocaliser des équipes, le 2^e scénario serait de procéder à un agrandissement du bâtiment actuel et le 3^e scénario consiste à faire l'achat d'un bâtiment au centre-ville de Mont-Joli et de faire les améliorations locatives qui s'imposent;

Considérant que le scénario 3 permettrait de rassembler toutes les équipes de la MRC sous un même toit et que ce dernier s'avère le moins coûteux, tout en répondant à l'ensemble des besoins;

Considérant que le déménagement d'une trentaine d'employés au centre-ville contribuerait certainement à sa dynamisation;

Considérant qu'un programme de subvention existe pour ce genre de projet au niveau du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

Le Conseil des maires convient de retenir le scénario 3, et d'autoriser M. Marcel Moreau à aller de l'avant avec la suite des démarches, afin de revenir avec de plus amples détails à la séance du 11 avril.

11.2 Mandat pour étude d'avant-projet

C.M. 18-03-066

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme d'architectes Goulet & Lebel afin qu'ils procèdent à une étude d'avant-projet sur le projet d'achat du 1534, boul. Jacques-Cartier, et ce pour un montant de 17 200.00 \$, excluant les taxes et les frais incidents. Ce montant sera puisé à même le surplus de la partie 1. Il est à noter que ces frais sont admissibles au programme de subvention si le projet est accepté.

11.3 Avis de motion en vue d'un règlement d'emprunt

C.M. 18-03-067

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Michel Côté qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption un règlement décrétant un emprunt numéro RÉG318-2018 relativement à l'achat d'un bâtiment, les améliorations locatives et les frais afférents, et ce, pour les bureaux administratifs de la MRC. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

11.4 Projet de règlement d'emprunt

C.M. 18-03-068

M. Marcel Moreau présente le projet de règlement d'emprunt RÉG318-2018. Ce projet de règlement a pour objet de décréter un emprunt et une dépense de 2 289 000.00 \$ pour l'achat d'un bâtiment, les améliorations locatives et les frais afférents pour les bureaux administratifs de la MRC, et cela sur une période de 20 ans.

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité adopter le projet de règlement d'emprunt RÉG318-2018.

12. Adoption du plan d'action 2018 de la MRC

C.M. 18-03-069

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis reconnaît l'importance de se doter d'un plan d'action afin d'orienter de manière réfléchie le développement du territoire et ainsi agir à titre de chef de file en développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis s'est donné comme mandat d'assurer la planification et de faciliter le développement cohérent de son territoire selon les principes du développement durable et ce, par la mise en commun de services, la concertation et le service-conseil destiné aux municipalités, aux organisations et aux individus;

CONSIDÉRANT QUE la MRC privilégie un développement territorial dont le concept plus global réunit aussi bien les aspects économiques, sociaux, identitaires, environnementaux, paysagers et décisionnels;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action est le moyen privilégié pour être le point d'ancrage dans l'assignation de ses ressources.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Sonia Bérubé, appuyée par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action 2018 ainsi que les priorités s'y rattachant.

13. Modification du règlement concernant la gestion contractuelle

13.1 Avis de motion

C.M. 18-03-070

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Georges Deschênes qu'il sera adopté à une séance ultérieure le règlement RÉG319-2018 concernant la gestion contractuelle, la délégation en matière de gestion des finances municipales et de la nomination de comité de sélection. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

13.2 Projet de règlement

C.M. 18-03-071

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité adopter le projet de règlement RÉG319-2018 relativement à la gestion contractuelle, la délégation en matière de gestion des finances municipales et de la nomination de comité de sélection.

14. Adoption rapport activités 2017 sur TPI

C.M. 18-03-072

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a bénéficié pour la saison 2017 d'un financement de 20 614 \$ provenant du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) afin de poursuivre les travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales dont elle assume la gestion forestière;

CONSIDÉRANT QU'il est requis dans le cadre de ce programme qu'un rapport d'activités soit produit par un ingénieur forestier attestant la conformité des travaux par rapport aux normes reconnues en région;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport a été produit et signé par Serge Malenfant, ing.f. et qu'il est déposé au Conseil de la MRC pour fins d'adoption.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. André Lechasseur, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil adoptent le rapport d'activités produit par Serge Malenfant, ing.f.,

faisant état des investissements consentis en 2017 par le biais du *programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) sur les terres publiques intramunicipales, dont la gestion forestière a été déléguée à la MRC de La Mitis.

15. Cote de classement d'assurance en incendie

M. Marcel Moreau résume la présentation de M. Arsène Melanoue, spécialiste en protection incendie pour le Service d'inspection des assureurs incendie. Il est convenu de demander à Monsieur Melanoue de venir faire une autre présentation.

D. DIVERS

a) Date pour le Lac-à-l'épaule

Discussion concernant la tenue du prochain Lac-à-l'épaule. D'une durée d'une demi-journée, la date reste à déterminer. Les 2 premières semaines de mai sont suggérées et les élus feront leur choix lors de la prochaine séance.

E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. Fonds de développement des territoires

16.1 Initiatives régionales

C.M. 18-03-073

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan d'action de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la requête cadre avec les priorités identifiées au plan d'action de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'investir à même le fonds de développement des territoires un montant de 1 000.00 \$ pour soutenir le Rendez-vous de l'emploi organisé par le comité Relève-Mitis.

17. Projet éolien Lac Alfred

17.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien du Lac Alfred.

18. Projet éolien La Mitis

18.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien de La Mitis.

19. Projet éolien de l'alliance Bas-Saint-Laurent/Gaspésie

19.1 Suivi du projet Roncevaux

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien Roncevaux.

19.2 Suivi du projet Nicolas-Riou

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien Nicolas-Riou.

F. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

G. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil étant informé de l'état de santé de M. Ghislain Michaud, ils demandent à ce qu'une carte de prompt rétablissement lui soit adressée en leur nom.

H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 18-03-074

Il est proposé par Mme Gitane Michaud de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 25.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.